

SYSTEMES D'ECLAIRAGE

Intérieur

- ✓ En rénovation uniquement, avec gestion (en fonction de l'occupation et/ou de la lumière naturelle) : lampe Basse Consommation avec ballast électronique.

Eclairage public

Le matériel mis en œuvre devra générer une économie d'énergie par rapport au matériel existant (bilan des consommations avant et après remplacement)

- les luminaires devront avoir comme spécifications techniques :
 - ✓ Ballast électronique, corps en fonte d'aluminium
 - ✓ Protection de l'appareillage et du bloc optique IP 66
 - ✓ Indice de résistance aux chocs IK 08 Classe II
 - ✓ Lampe Sodium Haute Pression ou Iodure Métallique ou LED

Gestion de l'éclairage

- ✓ Mise en œuvre de système de variation de puissance (tension) à partir de l'armoire de commande ou au niveau du foyer lumineux

AUTRES

Programmeur d'intermittence

- ✓ Bâti $\geq 250m^2$ Aide à la pose

Gestion Technique du Bâtiment (ou Centralisée)

- ✓ Bâti $\geq 250m^2$ Aide à la pose (ainsi que télé-suivi)

Sous Comptages électriques en Résidentiel collectif

- ✓ Bâti $\geq 250m^2$ Aide à la pose

Sous Comptages électriques en Tertiaire

- ✓ Bâti $\geq 250m^2$ Aide à la pose

Confort d'été : protection solaire

- ✓ Exemple : protections solaires automatisées des fenêtres de toit, des baies vitrées au sud

REFERENTIEL TECHNIQUE 2012 COLLECTIVITES LOCALES, BAILLEURS SOCIAUX

En Meuse et en Haute-Marne
ensemble, économisons l'énergie !

Le référentiel 2012 prend effet à partir du 1^{er} Février 2012. A cette date, les systèmes (production de chaleur, ECS) sont toujours éligibles, mais n'augmentent plus le coefficient d'aide appliqué.

OBLIGATIONS POUR LES CONSTRUCTIONS*

- ✓ CEP inférieur de 20% au CEPmax de la RT 2012
- ✓ Tests à l'étanchéité à l'air
- ✓ Mise en place d'un suivi sur la consommation énergétique (5 postes), les températures intérieures (par zone) et extérieures

*Les réhabilitations lourdes répondent aux mêmes exigences, pour une consommation énergétique réduite de 40% par rapport à l'état initial.

POUR ANALYSE DU DOSSIER, IL FAUT

- ✓ CCTP/DPGF, Devis ou Factures
- ✓ Avis techniques (Niveaux de performance des matériels, respect des normes)
- ✓ Cas échéant : récapitulatif d'étude thermique, attestation de test à l'étanchéité, attestation de mise en place de mission de suivi

Le paiement ne s'effectue qu'une fois les travaux finis, factures à l'appui.

VOS CONSEILLERS EDF

Haute-Marne : E. François : 03 45 81 00 62 ou 06 07 66 41 34

J. Carbillet : 03 45 81 00 61 ou 06 61 21 75 83

Meuse : D. Gingembre : 03 45 81 00 24 ou 06 98 02 82 38

Appui commercial : 03 29 77 88 11

Bailleurs Sociaux : J.Carbillet ou D.Gingembre

Retrouvez nos offres, les références du programme et la RT 2012 sur

www.grenelplus.fr

DOMAINE DU BATI

Isolation thermique (certification ACERMI)

- ✓ Isolation thermique des murs $R \geq 3,4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- ✓ Isolation plancher $R \geq 2,8 \text{ m}^2.\text{K/}$
- ✓ Isolation toiture terrasse $R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- ✓ Isolation thermique des combles $R \geq 6,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Ouvrants (certification ACOTHERM)

- ✓ $U_w \leq 2 \text{ W/m}^2.\text{K}$ pour les fenêtres en aluminium (vitrage sécurit à analyser au cas par cas)
- ✓ $U_w \leq 1,6 \text{ W/m}^2.\text{K}$ pour les fenêtres en bois
- ✓ $U_w \leq 1,4 \text{ W/m}^2.\text{K}$ pour les fenêtres en PVC
- ✓ $U_d \leq 1,4 \text{ W/m}^2.\text{K}$ pour les portes sur l'extérieur

PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Chauffe-eau thermodynamique

- ✓ NF ELECTRICITE PERFORMANCE, selon le cahier des charges LCIE 103-15/B recommandé (liste disponible sur le site du LCIE)

CESI ECS solaire individuelle

- ✓ Liste : www.o-solaire.fr Solarkeymark ou équivalent + Référentiel Bleu Ciel

ECS solaire en collectif : centralisée ou semi-centralisée

- ✓ Agrément OPQIBI du bureau d'étude + Installateur selon respect de la charte QUALISOL avec des réf existantes + GRS sur 5 ans ou GBF sur 3 ans par BE

CHAUFFAGE ET VENTILATION

Chaufferie bois > 35 kW ou mini réseau de chaleur

- ✓ Etude de faisabilité - respect cahier des charges ADEME

Chaufferie bois $\leq 35 \text{ kW}$

- ✓ Le rendement $\geq 88 \%$ + vanne thermostatique

Poêle bois ou appareils indépendants au bois

- ✓ Le rendement $\geq 75 \%$ + Marquage CEE (NF EN13240 ou NF D35376) + label Flamme verte

Chauffage électrique direct performant

- ✓ Accepté si géré en complément d'isolation

Chauffage thermodynamique et rafraîchisseur

PAC (Certification NF PAC)

- ✓ PAC Air/Air : $\text{COP } 7/20 \geq 3,6$ et $\text{COP } -7/20 \geq 2,0$
- ✓ PAC Air/eau sur plancher : $\text{COP } 7/35 \geq 3,5$
- ✓ PAC Air/eau sur radiateurs ou ventilo-convecteurs : $\text{COP } 7/45 \geq 2,8$ et $\text{COP } -7/42 \geq 1,9$
- ✓ PAC Eau glycolée / Eau sur plancher : $\text{COP } 0/35 > 3,5$
- ✓ PAC Eau glycolée / Eau sur radiateurs ou ventilo-convecteurs: $\text{COP } 0/45 > 3,0$
- ✓ PAC Eau nappe aquifère / Eau sur plancher : $\text{COP } 10/35 > 4,2$
- ✓ PAC Eau nappe aquifère / Eau sur radiateurs ou ventilo-convecteurs : $\text{COP } 10/45 > 3,5$
- ✓ PAC Sol/ Eau sur radiateurs ou ventilo-convecteurs : $\text{COP } -5/45 > 3,0$
- ✓ PAC Sol / Eau sur plancher : $\text{COP } -5/35 > 3,5$
- ✓ PAC Sol / Sol sur plancher : $\text{COP } -5/35 > 3,5$

Ventilation

- ✓ VMC simple flux Hygro. B
- ✓ VMC double flux avec échangeur : Rendement échangeur $\geq 85 \%$ et isolation des gaines ou passage en volume chauffé